



INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°253

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

AOÛT 2023
N°253
Au sommaire



Fortune et infortune !

Vous l'attendiez très certainement le classement 2023 des 500 plus grosses fortunes de France ! Il est sorti en juillet dans le magazine « Challenges » et c'est un « millésime exceptionnel » nous dit-on : la fortune globale de ceux qui sont tout selon Macron, bat tous les records en cumulant 1170 milliards d'euros contre 1002 l'année dernière. Plus de 11% d'augmentation !

On aimerait que les salaires tant dans le privé que dans le public, les pensions, les bourses ou les indemnités chômage augmentent de la même manière ... plutôt que de voir la pauvreté se développer.

Ce qui augmente par contre pour « ceux qui ne sont rien » ce sont encore et toujours les prix, à commencer par celui de l'électricité (10%) le premier août.

Ce qui augmente aussi désormais, si on laisse les choses en l'état, c'est le temps passé au travail pour espérer obtenir une retraite. Condamnés à 2 ans ferme ! Rappelons que M^{me} Borne expliquait que sans la « réforme » on pourrait aboutir à un déficit de 12 milliards (dans le pire des cas) à comparer avec les fameux 168 milliards de fortune supplémentaire en 2023 évoqués plus haut.

Ce qui augmente encore ce sont les mesures liberticides, les intimidations, les fichages, les violences contre tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, osent contester voire résister face à ce chaos social et démocratique organisé par Macron et sa cour, terreau qui plus est, de tous les fascismes.

Aucun coup politique du « méprisant de la République » ne doit faire illusion ou diversion sur cette véritable guerre de classe que nous mènent les puissants.

Face à cette infortune je reprends les mots de Victor Hugo dans « les Misérables » : « Tenter, braver, persister, persévérer, être fidèle à soi-même, prendre corps-à-corps le destin, affronter la puissance injuste, tenir bon, tenir tête ».

Tel est plus que jamais le fil à plomb de notre Union Départementale pour la rentrée sociale et pour notre congrès du 15 septembre prochain.

Vive la vie, vive la lutte, vive la sociale !
Vive la cgt Force-Ouvrière !
Rennes, le 28 août 2023
Fabrice LERESTIF

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4 - P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

*"Selon que vous serez
puissant ou misérable, les
jugements de cour vous
rendront blanc ou noir"*

(de la Fable Les Animaux malades de la peste).
Jean de La Fontaine
1621-1695
Poète



Aux origines de la CGT-Force Ouvrière

1947, dans le monde un rideau de fer est tombé de la Baltique à l'Adriatique, la guerre froide s'installe... Dans une Europe exsangue après la guerre, le plan Marshall peut aider à la reconstruction. Moscou refuse. Rejetant la stalinisation et la politisation du syndicat, comme la restriction des libertés partout en Europe de l'Est, en décembre, des syndiqués de la CGT font scission et choisissent, non sans difficulté, de quitter la « vieille maison ».

Les 12 et 13 avril 1948, 1 435 délégués, emmenés par Léon Jouhaux, se réunissent en congrès et créent Force Ouvrière. La CGT-FO naissait ainsi d'un impérieux besoin d'indépendance en choisissant de rester fidèle à la Charte d'Amiens.

Adoptée en 1906, celle-ci proclame l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

Force Ouvrière, depuis soixante-quinze ans, libres et indépendants pour la justice sociale Liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts des salariés par la négociation, comme la défense des valeurs républicaines, mais aussi le rapport de force et la grève lorsque cela s'impose, sont dans l'ADN de FO.

C'est sur ces bases que les militants de FO ont pu, depuis soixante-quinze ans, mener leur action syndicale pour représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

C'est ainsi que depuis soixante-quinze ans, en négociant dans le cadre du paritarisme avec les organisations patronales, FO a contribué à la construction de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage, des caisses de retraite complémentaire, de la formation professionnelle, du logement social et des retraites.

Pour FO, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés. C'est pourquoi FO sait aussi s'opposer et recourir à la grève quand cela est nécessaire comme, parmi d'autres combats, en 1995 contre les lois Juppé de réforme de la Sécurité sociale, en 2006 contre le contrat première embauche, en 2016 contre les lois Travail ou encore en 2019 et 2020 contre le système de la retraite par points.

En 2023, le combat reste celui de la défense de notre modèle social, de nos droits, de nos garanties collectives, de notre Sécu, de nos retraites et nos conquêtes et acquis sociaux.

FO porte toujours ses revendications d'une plus juste répartition des richesses par l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux ; d'une grande réforme fiscale pour un impôt progressif et redistributif, d'une véritable politique de réindustrialisation allant vers le plein emploi ; contre la destruction du service public.

FO affirme sans faiblesse ni concession son rejet absolu de toutes les discriminations et inégalités.

Dans un monde du travail en profonde mutation, FO est prête à affronter les enjeux de demain, comme ceux, entre autres, découlant de la transition écologique et de ses conséquences.

Aujourd'hui comme hier, les militants FO sont toujours mobilisés pour défendre leurs revendications, le progrès social et combattre l'austérité.

Les mousquetaires de Jouhaux

En 1921, les partisans du syndicat aux ordres du parti communiste (PCF) avaient échoué à prendre le contrôle de la CGT, ils vont partiellement y arriver à la Libération.

Fort de l'entrée en résistance de nombre de ses militants, le PCF, sur ordre de Moscou, part à la conquête de la CGT. En 1946, les communistes contrôlent la majorité du secrétariat confédéral. La guerre froide va précipiter l'explosion de la CGT. Le 24 juillet 1947 Jouhaux soutient le plan Marshall. Mais les 12 et 13 novembre, le CCN tenu par les communistes le rejette et lance des grèves insurrectionnelles une semaine plus tard. La scission est désormais évidente. Beaucoup d'amis de Léon Jouhaux vont l'abandonner, sauf ses mousquetaires : Robert Bothereau, Pierre Neumeyer, Albert Bouzanquet et Georges Delamarre, qui, à l'appel du groupe central « Force Ouvrière » de la CGT, démissionnent le 19 décembre.



Premier Congrès de Force Ouvrière en avril 1948

Marie-Yvette, femme, militante et centenaire

Le 13 février 2022, une délégation de l'UD FO de Dordogne s'est rendue au domicile de Marie-Yvette Barriat, militante FO qui venait de fêter son centenaire la veille, pour lui remettre une médaille d'honneur, la remercier et la féliciter pour la longévité de son action militante à Force Ouvrière.

Adhérente de la section FO des retraités des services publics, elle a fait sa carrière aux services municipaux de la ville de Bergerac. Une des premières femmes militantes de Dordogne, élue à plusieurs reprises secrétaire générale de la branche services publics de Dordogne, elle a été à l'origine de la création de l'union locale de Bergerac dont elle a assuré le secrétariat général pendant plusieurs années.

Marie-Yvette incarne l'histoire et l'engagement des militants de FO pour la défense des salariés. Son parcours témoigne de la vie du syndicat et des valeurs qu'il porte, à travers le temps, à la fois continuateur et précurseur des combats à mener.

La confédération syndicale, une structure essentielle

Depuis plus d'un siècle, une grande partie du mouvement ouvrier français est structurée en confédérations. Ce type d'organisation a permis un grand pas pour la défense des intérêts des travailleurs.

Définition : une confédération syndicale est une organisation ayant vocation à représenter l'ensemble des salariés. Le terme apparaît pour la première fois en France lors du congrès de Limoges, du 23 au 28 septembre 1895, lors de l'unification de la Fédération nationale des Syndicats et de la Fédération des Bourses du travail de France et des colonies. Il s'agit d'un événement fondateur du syndicalisme moderne, tandis que l'affiche appelant au congrès titre : « VIIe Congrès National Corporatif ». En effet, jusque-là les congrès des syndicats étaient des congrès de « corporations », diverses et variées. Le terme est issu de l'organisation du monde du travail sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle. Mais ce genre de segmentations via les corporations est désormais caduque. Avec la fondation de la CGT, c'est l'ensemble du monde ouvrier et au-delà (employés, fonctionnaires...) qui s'unifie pour mieux défendre ses intérêts.

La confédération fonctionne alors avec deux structures complémentaires : les fédérations professionnelles, qui regroupent chacune les syndiqués d'une même branche, et les unions départementales (UD), héritières des Bourses du travail, qui réunissent toutes les sections syndicales de toutes les professions par département. Et les UD participent à fortifier grandement les liens interprofessionnels.

Publié le 1^{er} août 2023 / L'Info Militante

FO 35 NE LÂCHE RIEN !

Une « hausse insupportable » du prix de l'électricité, dénonce Force Ouvrière Ille-et-Vilaine

Alors que les tarifs réglementés de l'électricité augmenteront de 10 % le 1er août 2023, le syndicat revendique la création d'un Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée et la mise en place d'un « tarif républicain » pour protéger les usagers des fluctuations du marché.



Force Ouvrière Ille-et-Vilaine dénonce l'augmentation de 10 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) le 1^{er} août 2023, après une hausse déjà de 15 % en février.

« Les conséquences sociales sont graves »

« Pourtant, ce gouvernement s'était engagé à limiter la hausse à 15 % pour 2023 ! Les conséquences sociales sont graves pour nombre de salariés, retraités, étudiants. Une fois de plus ce sont eux qui vont payer le quoiqu'il en coûte », s'inquiète le syndicat, qui voit derrière cette décision « les conséquences de la libéralisation du marché ».

FO Ille-et-Vilaine revendique la création d'un Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée et, dans l'immédiat, la mise en place d'un « tarif républicain qui protège les usagers des fluctuations du marché et du système libéral ».

Ouest-France le 19/07/2023

Redon. « Nous ne pouvons pas nous résigner à l'insupportable »

Malgré l'annulation de la venue du ministre du Travail à Redon, quatre militants de Force Ouvrière (FO) ont décidé de maintenir le rassemblement symbolique prévu Place de la République. Ils demandent l'abrogation de la loi sur les retraites et estiment que la reconduction d'Olivier Dussopt au ministère du Travail est « la continuité de la régression sociale ».



Ils étaient quatre, ce vendredi 21 juillet 2023 à 10 h 30, rassemblés symboliquement Place de la République à Redon. | OUEST-FRANCE

Alors qu'Olivier Dussopt, ministre du Travail, devait aborder, ce vendredi 21 juillet 2023 à Redon, la refonte totale du service public par la mise en place de France Travail, sa venue a été annulée en raison du remaniement ministériel. Pour autant, quatre militants de Force ouvrière ont décidé de se rassembler Place de la République à Redon.

« Même s'il ne s'est pas déplacé, nous voulions maintenir ce rassemblement pour montrer que nous sommes encore et toujours présents. Nous ne tournons pas la page, même un 21 juillet. Cela sera vrai en permanence », assure Fabrice Lerestif, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière (FO) d'Ille-et-Vilaine.

« La continuité de la régression sociale »

Ils ont notamment abordé la question des retraites. FO souhaite toujours l'abrogation de cette loi. « Nous ne pouvons pas nous résigner à l'insupportable. Il n'y aura pas de paix sociale tant qu'il n'y aura pas de retrait », affirme le secrétaire général. Et d'ajouter que « La retraite à soixante-quatre ans, c'est la retraite des morts pour nombre de travailleurs de salariés. » Les militants expliquent ne pas vouloir renouer le dialogue tant que cette loi ne sera pas abrogée.

Si plusieurs ministères ont changé de locataires, Olivier Dussopt a, lui, été reconduit dans ses fonctions. « Nous continuons pour le plein-emploi », a-t-il publié sur ces réseaux sociaux. « C'est le signe de la continuité de la régression sociale. C'est un gouvernement isolé et totalement hors sol qui va continuer dans la même impasse », pour Force Ouvrière.

Fabrice Lerestif a martelé à plusieurs reprises l'indispensable développement des services publics, la volonté de la répartition des richesses et la création de justice sociale.

Ouest-France le 21/07/2023

Électricité, coup bas du gouvernement !

Force Ouvrière Ille-et-Vilaine dénonce le coup bas du gouvernement en plein été qui décide d'augmenter de 10% les factures d'électricité après une hausse déjà de 15 % en février. Pourtant ce gouvernement s'était engagé à limiter la hausse à 15% pour 2023 ! Les conséquences sociales sont graves pour nombre de salariés, retraités, étudiants. Une fois de plus ce sont eux qui vont payer le "quoiqu'il en coûte". Derrière ces décisions gouvernementales, il faut voir aussi les conséquences de la libéralisation du marché (loi dite Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) qui oblige EDF à revendre à bas coût à ses concurrents de l'électricité qu'ils revendent beaucoup plus chers. Une analyse de nos camarades de l'énergie et notamment de leur responsable régional et membre du bureau de l'UD FO 35, Vincent Vannier. Tract à diffuser et faire connaître sans modération.

Info



1,6 Milliard d'amende !

Une commission parlementaire a mené une enquête sur l'utilisation de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique). Cette enquête a fait l'objet d'un rapport sénatorial publié le mercredi 5 juillet confirmant une fraude massive des concurrents d'EDF en 2022. **Le constat est affligeant !**

Rennes, le 12 juillet 2023

l'ARENH pour les NULS :

Furieuse mécanique dont seul la France a le secret pour créer artificiellement la concurrence sur le marché de l'électricité en octroyant une partie de l'électricité nucléaire produite par EDF, à prix canon, à ses concurrents.

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) – dont on voit au passage qu'elle ne contrôle RIEN – affirme que 72 fournisseurs sur 100 ont fraudé en abusant de l'ARENH. Une fraude pour laquelle ils se sont vus infliger une amende globale de plus de 1.6 milliard d'euros.

Tout le monde savait, personne ne pouvait l'ignorer !

Depuis l'instauration de l'ARENH en 2012, l'ensemble des fédérations syndicales de l'Énergie n'ont eu de cesse d'alerter et de dénoncer ce mécanisme absurde et contraire à toutes logiques économiques et qui n'avait en réalité qu'un seul et unique objectif : **détruire EDF !**

Maintenant qu'ils savent, vont ils supprimer l'ARENH ?

Que nenni ! Trop simple ! Pire encore, les 72 fournisseurs pris la main dans le sac et qui doivent s'acquitter de l'amende que leur a infligé la CRE (1.6 milliard d'euros) se verront reverser cette somme sous forme de pénalités. **Un scandale dans le scandale !**

Ils sont complices !

l'ARENH doit prendre fin le 31 décembre 2025. Depuis plusieurs mois, le gouvernement travail à son remplacement. Mais par quelle mécanique encore plus infernale vont ils la remplacer ?

Etre bons communicants n'y suffira plus. Dire aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre en adoptant des actes contraires, aura tôt ou tard ces limites. Ce gouvernement – d'autre avant lui – est complice ! Complice de ces fournisseurs/voleurs en bandes organisées. Complice par leurs mensonges, telle celui de la ministre de la Transition Énergétique, Agnès PANNIER-RUNACHER, qui affirmait avec un profond cynisme que l'ARENH était un instrument au service du pouvoir d'achat des consommateurs. Complice de se soumettre à l'Europe et à ses règles absurdes de concurrence libre et non faussées. Complice enfin de couvrir ce hold-up en accordant au patronat ce qu'il demande, à savoir vampiriser EDF pour ses propres intérêts.

L'heure est plus que jamais à la suppression immédiate du poison de l'ARENH

[Microsoft Word - 20230711 ComPress CGT CFDT CFECGC FO - La suppression de l'ARENH, c'est maintenant \(fnem-fo.org\)](#)



« La différence qu'il y a entre les oiseaux et les hommes politiques, c'est que de temps en temps les oiseaux s'arrêtent de voler ! » Extrait du sketch Y s'foutent bien de notre gueule Coluche



Vincent VANNIER
Délégué Syndical DR Bretagne
Tél : 068125720
Fax : 0299035496
vincent.vannier@enedis.fr
64 boulevard Voltaire CS 76504
35065 RENNES Cedex



Stéphane ARRIERO
Représentant Syndical DR Bretagne
Tél : 0623829634
Fax : 0297466301
stephane.arriero@enedis.fr
rue du Vicin 5000 VANNES



Régis ALLAIN
Délégué Syndical DR Bretagne
Tél : 0659156721
Fax : 0299035496
regis.allain@enedis.fr
64 boulevard Voltaire CS76504
35065 RENNES Cedex



Philippe KERDÉF
Délégué Syndical DR Bretagne
Tél : 0624174136
Fax : 0297466301
philippe.kerdéf@enedis.fr
rue du Vicin 5000 VANNES



AGIR, NE PAS SUBIR !

Syndicat FO ENEDIS – GRDF Bretagne – 64 boulevard Voltaire CS 76504 35065 RENNES Cedex – vincent.vannier@enedis.fr – 0299035496 – 0668125720

Réforme des retraites : décryptage d'un projet inadmissible

Une réforme injuste, injustifiée, d'une totale régression sociale... Voilà quelques-uns des termes peu amènes qu'utilisent les travailleurs pour qualifier le projet gouvernemental sur les retraites contre lequel ils sont massivement mobilisés. Chose peu commune, tous les sondages, et ce quelle que soit leur origine, traduisent le large rejet de ce projet. Comment s'étonner tant celui-ci, contesté, entre autres unanimement par huit organisations syndicales, dont FO, frappe fort et tous azimuts.

Il programme le report, de deux ans, de l'âge légal de départ et prévoit une accélération du calendrier de l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Il vérifie les régimes spéciaux et piétine les modalités d'âge de départ en retraite des catégories actives, ce qui revient à s'asseoir sur la question de la pénibilité, laquelle, dans le privé, est renvoyée aux branches. Faisant la part belle au patronat, exonéré une fois de plus de toute contrainte, entre autres sur l'emploi des « seniors », le projet masque aussi la réalité concernant la revalorisation annoncée en grande pompe de la retraite minimum, sans compter qu'il dresse un étrange tableau budgétaire des conséquences de cette réforme infondée.

Explication en cinq points

Une réforme brutale pour tous

Salariés du privé, fonctionnaires : le recul de deux ans de l'âge légal de départ en retraite frappera tout le monde si la réforme passe. Dès septembre, le gouvernement prévoit de reculer l'âge légal de 62 à 64 ans d'ici 2030. La mesure d'âge sera couplée à une forte accélération de la réforme Touraine. Pour atteindre 43 ans de cotisation à l'horizon 2030, l'âge légal reculera chaque année d'un trimestre par génération, à compter de ceux nés le 1^{er} septembre 1961. Ces salariés proches de la retraite devront travailler trois mois de plus (62 ans et trois mois). A raison d'un trimestre par an, la génération 1964, proche de la soixantaine, ne pourra pas partir avant 63 ans et avec 171 trimestres à valider, soit deux de plus qu'actuellement. Pour ceux nés en 1965 et 1966, ce sera trois trimestres en plus et avec aussi un recul de l'âge de départ, soit à plus de 63 ans. Et en 2030, la réforme touchera de plein de fouet ceux nés en 1968, qui devront travailler au minimum jusqu'à 64 ans. Un recul social inadmissible pour FO : à terme, **"Tout le monde va se prendre deux ans ferme"**, résume Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé du dossier des retraites. Il souligne que certains publics en pâtiront particulièrement : les salariés précaires, ceux à temps partiel, (dont les femmes) ou exerçant des emplois pénibles. Et bien sûr les seniors.

Un index seniors hypocrite et cosmétique

Alors que seuls 56,1 % des 55-64 ans étaient en poste en 2021 selon la Dares, les seniors devront paradoxalement travailler deux ans de plus minimum. **"On verra le nombre de seniors inscrits au chômage ou au RSA augmenter. Les arrêts maladie, voire le risque d'accidents du travail vont croître dans certains métiers"**, alerte Michel Beaugas. La réforme ne fait rien pour améliorer leur sort. Le projet prévoit la simple création d'un index seniors dans les entreprises à partir de 2023. La non-publication de cet outil donnant lieu à une pénalité de 1 % de la masse salariale. Un gadget pour FO, qui avait demandé lors des **"concertations"** des sanctions financières pour les entreprises licenciant des seniors. Pour les salariés encore en poste à 62 ans, le gouvernement prétend revaloriser la retraite progressive. Mais à la marge : si la réforme passe, elle deviendra certes un droit opposable dans le privé pour les salariés souhaitant travailler à temps partiel, en complétant avec une part de pension avant l'âge légal. Le système s'ouvrira aussi à la fonction publique. Mais le dispositif (continuer à cotiser à temps partiel pour la retraite) reste peu avantageux. Et marginal : 12 306 personnes du privé étaient concernées en 2021 selon la CNAV. FO demandait que les retraites progressives se calculent sur la base de cotisations à temps plein pour ne pas pénaliser les salariés. Mais décidément, pas question **"d'allourdir le coût du travail"** en augmentant les cotisations, a martelé Elisabeth Borne. Par leur mobilisation, les travailleurs disent ce qu'ils en pensent !

ARIANE DUPRÉ

Une pension minimum à 1 200 euros, de la "poudre aux yeux" pour FO

"Un salarié qui a travaillé au Smic toute sa vie aura une pension de près de 1 200 euros par mois, soit 85 % du Smic net", promet le gouvernement dans son dossier de présentation de la réforme des retraites. C'est 100 euros de plus par mois que le minimum de pension actuel. Cette revalorisation fait partie des rares arguments mis en avant par l'exécutif pour tenter de faire passer la pilule du recul de l'âge de départ. La mesure pourrait bénéficier à 200 000 nouveaux retraités chaque année. Elle s'appliquerait aussi aux retraités actuels, soit quelque 1,8 million de personnes. Mais gare aux effets d'annonce. Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites, parle même de **"poudre aux yeux"**. Rares devraient en effet être les retraités à pouvoir bénéficier pleinement de ces 1 200 euros. Il s'agit en effet d'un montant brut susceptible de baisser en fonction de prélèvements sociaux, dont la CSG (taux de 0 à 8,3 % selon les revenus du foyer).

Une mesure inscrite dans la loi depuis 2003

D'autre part, pour percevoir une pension à hauteur de 85 % du Smic (pension de base et complémentaire), il faudrait avoir effectué une carrière complète, c'est-à-dire avoir travaillé actuellement durant 41 ans et 9 mois sans interruption, et dès 2027, durant 43, voire 44 ans pour les carrières longues. En cas de trimestres manquants, la revalorisation serait diminuée au prorata, au minimum de 25 euros par mois. **"Il faut aussi rappeler que cette idée de fixer un montant minimal à 85 % du Smic n'a rien de nouveau puisqu'elle figure dans la loi depuis la réforme Fillon de 2003, mais n'a jamais été appliquée"**, souligne Michel Beaugas.

CLARISSE JOSSELIN

Les régimes spéciaux dynamités

Élément explosif, la réforme prévoit **"la fermeture"** des principaux régimes spéciaux. Hormis certains petits régimes (marins, Opéra de Paris, Comédie-Française), tous les grands autres (les industries gazières et électriques, la RATP, soit environ 185 000 salariés sous statut), ou encore les Clercs de notaires seront concernés par la fameuse clause du grand-père, déjà effective à la SNCF depuis 2020 (selon le **"Pacte ferroviaire"** de 2018). Et au plus vite : à partir du 1^{er} septembre 2023, les nouvelles recrues seront affiliées au régime général de retraite si la loi passe. Une extinction à terme de ces régimes. Pour l'exécutif, **"L'existence de ces régimes spéciaux de retraite n'apparaît plus justifiée au regard des principes d'équité et d'universalité au cœur de notre modèle social."** Une provocation pour FO : **"C'est une atteinte inadmissible au contrat social. Si les électriciens et les gaziers ont eu un statut calqué sur la fonction publique, ce n'est pas pour rien : ils assurent une mission de service public fondamentale"**, martèle Alain André, secrétaire général de la fédération FO-Énergie et Mines.

Touchés par le recul de l'âge

Et ce n'est pas tout. Chez EDF, Engie ou la RATP, les personnels actuels devront aussi travailler progressivement jusqu'à 64 ans. La mesure entrera en vigueur à partir de 2025. Exit donc la possibilité de partir plus tôt, entre 56 et 60 ans selon les régimes. Pour FO, cette casse des régimes spéciaux, après la réforme Woerth de 2010 qui a déjà rallongé de deux ans l'âge légal de départ à la retraite, notamment pour les catégories actives du secteur public et pour les régimes spéciaux, est inacceptable. **"Nous avons des contraintes de service public, des horaires décalés. Conduire des métros, c'est un métier pénible. Déjà, certains conducteurs partent à la retraite vers 57 ans. Les faire travailler plus longtemps ? Pour nous, c'est inadmissible !"**, s'emporte Laurent Djebali, secrétaire général de FO-RATP.

ARIANE DUPRÉ

À l'épreuve des chiffres, la dramaturgie budgétaire ne tient pas

À en croire le gouvernement, le système des retraites serait en grand péril et il faudrait agir, vite. Par son dernier rapport publié en septembre, le COR (Conseil d'orientation des retraites) n'est pas de cet avis et ne voit aucune urgence sur les retraites. Leurs dépenses "ne dérapent pas" a d'ailleurs répété le 19 janvier le président du COR devant la commission des finances de l'Assemblée. Le régime présente même un excédent (900 millions en 2021 et 3,2 milliards en 2022). Quant à un déficit à venir, le COR l'évalue autour de 10 à 12 milliards d'euros par an jusqu'en 2032. Dramatique ? Non. Pour rappel, en termes de dépenses, le système de retraite représente 340 milliards d'euros par an. Le PIB, soit la production nationale de richesse, se situe lui autour de 2500 milliards d'euros... Le COR estime encore que la part des dépenses pour les retraites dans le PIB serait stable jusqu'en 2027 (autour de 13,8% à 13,9%), puis augmenterait légèrement jusqu'en 2032 (entre 14,2% et 14,7%). Suivrait, jusqu'en 2070, une stabilisation, voire un recul (12,1% à 14,7%). Le gouvernement s'entête néanmoins : **"Avec ce projet [de réforme, NDLR], l'équilibre du système sera atteint en 2030."** Et de vanter les économies

que porte sa réforme. Le Haut conseil des finances publiques vient, lui, de pointer un coût net de 400 milliards d'euros pour les comptes de la Sécu en 2023. Pas de mise à contribution des entreprises

Selon le gouvernement, la réforme "apporte 17,7 milliards d'euros en 2030" en termes **"d'économies brutes générées par les évolutions des conditions de départ en retraite"**. En clair, par l'attaque des droits. Le déficit, estimé à 13,5 milliards d'euros, serait comblé et le **"surplus"** d'économies obtenues, 4,2 milliards d'euros, servirait à "financer" des mesures dites "de justice" (sur les carrières longues, la hausse du minimum de pension, ...) pour un total de 4,8 milliards d'euros. Il manquait donc 600 millions. Le gouvernement affiche sa solution : **"L'équilibre financier de la réforme passera par de la solidarité entre branches, et notamment entre la branche AT-MP et la branche vieillesse, et entre régimes. Le taux employeur pour les cotisations vieillesse est ainsi relevé de 0,1 point, tandis que le taux des cotisations AT-MP (branche excédentaire) est baissé d'autant. Autant dire une opération à effet neutre pour les entreprises. Pas question d'allourdir le "coût du travail"**, se justifie le gouvernement. Il ne dit mot sur les exonérations de cotisations sociales aux entreprises, lesquelles induisent cependant chaque année, en termes de recettes, un manque à gagner qui pour la Sécurité sociale se chiffre en milliards d'euros par an.

Pénibilité : la réparation toujours minimisée

Alors que l'intensification du travail est partout constatée, la pénibilité est extrêmement mal prise en compte dans le projet de réforme de l'exécutif. Celui-ci parle d'ailleurs d'**"usure professionnelle"**, expression qui renvoie à l'état du salarié plutôt qu'à la nature du travail. Rien d'anodin : on se souviendra qu'en 2017, sitôt élu, Emmanuel Macron a amoindri la portée du compte pénibilité, issu de la réforme Touraine de 2014, en réduisant de dix à six les risques professionnels reconnus permettant aux salariés de partir en retraite anticipée, en formation ou à temps partiel. Depuis, avoir été exposé à des agents chimiques dangereux, avoir porté des charges lourdes, subi des vibrations mécaniques, encaissé des postures pénibles n'ouvre plus de droit à une retraite anticipée. Sauf à être reconnu atteint de maladie professionnelle. Il faut **"une meilleure prévention et un renforcement de la prise en compte de la pénibilité de certains métiers ou postes de travail"**, affirme l'exécutif. Il prévoit d'assouplir les conditions d'accès au compte professionnel de prévention (ex-compte pénibilité) mais de manière limitée.

Aucune automaticité des droits

En revanche, l'exécutif a exclu toute réintégration des quatre facteurs de risque retirés en 2017, décision alors dénoncée par FO. Il renvoie aux branches professionnelles le soin de conclure des accords pour identifier les métiers exposés à trois des quatre facteurs de risque retirés. Les agents chimiques dangereux ne sont pas concernés. Il n'y aura pas d'automaticité des droits, refusée par le patronat. **"Ces critères seront à la main des branches, et donc des entreprises. Les salariés exposés à une même situation de pénibilité ne seront pas traités, selon les employeurs, de la même manière"**, souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral. La mesure convient à la CPME et à l'U2P, qui peinent à recruter sur les métiers pénibles. En sus, un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (1 milliard d'euros sur le quinquennat) sera créé pour financer, avec les employeurs, des actions de prévention et de reconversion. Côté réparation, la réforme prévoit un suivi médical renforcé de ces salariés exerçant dans des métiers identifiés comme exposés à la pénibilité, pour détecter les situations d'inaptitude permettant un départ anticipé à 62 ans. Mais ce sera une gageure alors que les médecins du travail sont moins de 5 000 ! Clairement, les départs anticipés ne sont pas l'objectif.

ELIE HIESSE

Mesures sur le pouvoir d'achat : le contournement de l'augmentation des salaires

Voté dans la précipitation cet été, alors que l'inflation n'a jamais été aussi élevée depuis quarante ans, le paquet de mesures conçu par l'exécutif, porté par deux projets de lois et censé soutenir le pouvoir d'achat des ménages, et donc des travailleurs, n'est pas à la hauteur des attentes pour FO. Aux agents publics et aux retraités, il ne concède qu'une revalorisation bien en deçà de l'inflation prévue fin 2022. Pour les salariés du privé, il déploie une batterie de primes, conditionnées au bon vouloir des entreprises, exonérées de cotisations sociales et défiscalisées, qui ne devraient bénéficier qu'à une minorité. En facilitant la monétisation des RTT à moindre coût, en modifiant le régime socio-fiscal des heures supplémentaires, il favorise le « travailler plus pour gagner plus » et orchestre une nouvelle baisse du coût du travail.



Pas de trêve pour l'inflation ! Si l'envolée des prix à la consommation a ralenti en août, à 5,8 % sur un an (après un record de 6,1 % en juillet), ce petit reflux ne signifie pas que le pic est passé. Face à un niveau d'inflation inédit depuis quarante ans, l'exécutif a fait adopter cet été deux textes : un projet de loi ordinaire *"portant des mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat"*, et un projet de loi de finances rectificative, intégrant encore d'autres dispositions. Prolongation du bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, remise sur le carburant, blocage de l'indice de référence des loyers, prime de rentrée... Pour un total de 44 milliards d'euros, ces deux textes déploient une batterie de dispositions s'adressant aux ménages, ce qui comprend des mesures pour les travailleurs et les retraités.

Celles-ci auraient pu être une réponse à l'urgence sociale. *"À l'heure où les conflits sociaux se multiplient pour obtenir des revalorisations salariales légitimes, au moins à la hauteur du taux d'inflation, la question du pouvoir d'achat est centrale pour les travailleurs et travailleuses"*, affirmait – en préambule – le projet de loi sur le pouvoir d'achat. À juste titre. Mais le compte est vite fait : aucun des deux textes ne favorise l'augmentation des salaires. La revalorisation concédée aux 5,6 millions d'agents publics est une sous-indexation. Quant aux salariés du secteur privé, ils chercheront en vain une ligne sur le relèvement du Smic, en dehors du dispositif légal. Il n'y a aucune incitation immédiate, non plus, pour garantir des minima conventionnels ajustés au Smic. Au contraire, le paquet de mesures n'est qu'incitations à la modération salariale, car il multiplie les dispositifs nuisant aux négociations.

Extrait /... **Les Dossiers de l'InFO militante** Publié le 18 août 2023 par **Elie Hiesse**



L'intersyndicale nationale est fidèle à elle même. Sous la houlette de la CFDT elle vient de décider d'une mobilisation ... le 13 octobre. Doucement le matin pas trop vite l'après midi !

Tout cela en plus dans le cadre européen et sur une plateforme revendicative fourre tout qui évoque l'égalité homme femme, les salaires, l'environnement... Est ce sérieux et à la hauteur des attaques et des enjeux ?

Décidément la machine à faire diversion et à perdre est toujours d'actualité pour les bureaucraties nationales.

À nous, à la base, de les pousser voire de les balayer !

Maurice

Qui est disponible une demi-journée par semaine ?



L'AFOC 35 recherche des bénévoles disponibles 2 ou 3 heures par semaine pour aider à défendre les locataires du logement social.

De plus en plus de locataires en difficulté font appel à l'AFOC nous avons besoin d'aide que ce soit pour les recevoir, suivre leur dossier (régulièrement), participer à des états des lieux et/ou à des réunions de réhabilitation pour les logements sociaux (occasionnel).

Le profil de nos bénévoles ? L'envie d'aider... sans nécessiter de compétences pointues dans le domaine. Des formations seront proposées aux bénévoles.

Pour **plus de renseignements**, contactez l'AFOC 35 et venez découvrir sur place comment nous agissons et à quel point nous sommes sympathiques



XXXVIII^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FO D'ILLE-ET-VILAINE

ST. Père Marc-en-Poulet
15 SEPTEMBRE 2023
SALLE POLYVALENTE

En présence de Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général de la Confédération
et Patrick PRIVAT
Trésorier général de la Confédération



XXXVIII^{ème}
CONGRÈS
DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS FO
D'ILLE-ET-VILAINE
ST. Père Marc-en-Poulet
15 SEPTEMBRE 2023
Accueil à partir de 8H00
SALLE POLYVALENTE

Clin d'œil du PATOCHE



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
COMPLET	DÉCOUVERTE	5 jours
COMPLET	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56. NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
 Accès aux droits des accompagnants
 Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

Nos Unions Locales

RENNES
 35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
 Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
 8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
 Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
 ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
 7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
 ulfofougeres@orange.fr
 Tous les mardis après-midi,
 (juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
 45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
 ulfovitre@orange.fr

REDON
 1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.26.88.51.88
 fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
 Conseiller
 Défendre
 Représenter
 Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2023 : 5,20 €
 tresorerie.udfo35@orange.fr